

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1468)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD40

présenté par
M. Savary, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Au début de l'alinéa 78, supprimer les mots et le signe :

« D'une manière générale, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une mention superflue.